



## EXTRAIT DU REGISTRE

des

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2024

**COMMUNE DE LA BARBEN**  
DÉPARTEMENT  
**DES BOUCHES DU RHÔNE**

-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AIX-EN-PROVENCE**

-----  
*République française*  
*Liberté, égalité, fraternité*

### DÉLIBÉRATION N °01- 2024

Nombre de membres en exercice .....	12
Nombre de membres présents .....	10
Nombre de membres votants .....	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 05/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze du mois de mars à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Franck SANTOS

Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Bernard JEAN, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Noël THOMAS ,Mélanie HENARD, Jean COYE et Sabine BOUICHET formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de douze membres EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Michel PUECH donne procuration Jean COYE

Excusé Absent : Laurent LAMOTTE ,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard JEAN

---000O000---

### **Objet : Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la vente d' une partie du terrain communal issu du domaine privé (parcelle AC 11) à Monsieur et Madame SIMON Rodolphe :**

Monsieur Le Maire indique que la commune possède un terrain -route des Feissiniers, cadastré AC 11 d'une contenance de 1450 m<sup>2</sup>.

La commune a entamé des travaux d'aménagement sur une grande partie de ce terrain en parking.

Monsieur et Madame SIMON Rodolphe, propriétaires riverains demeurant à l'extrémité de ce terrain souhaiterait acquérir pour leur usage personnel une partie de celui ,joutant leur propriété d'une surface n'excédant pas 150 m<sup>2</sup>.

Monsieur Le Maire indique qu'il a consulté l'avis de France domaine et qu'à ce jour il est en attente d'une réponse et que une fois celui-ci rendu, il sera communiqué à l'ensemble de l'assemblée délibérante.

**Vu** les articles L2121-29 du CGCT ;

**Vu** les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Monsieur Le Maire propose la mise en vente d'une partie du terrain communal sis route des Feissiniers, cadastré AC 11, d'une contenance de 1450 m<sup>2</sup>.

**Considérant** que ce bien, fait l'objet d'un aménagement en parking et n'auras pas d'autres vocations ;

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité

**PREND** acte de la communication ultérieurement par monsieur le Maire de l'avis de France domaine.

**DÉCIDE** de vendre une partie du terrain communal d'une surface n'excédant pas 150 m<sup>2</sup> sis route des Feissiniers, cadastré AC 11 d'une contenance de 1450 m<sup>2</sup>.

**DIT** que les frais d'actes et d'enregistrements seront à la charge de l'acquéreur .

**AUTORISE** Monsieur Le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et signer tous les documents se rapportant à cette vente .

**PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

La Barben, le 11 mars 2024

Le Maire

Franck SANTOS

Secrétaire de séance

Bernard JEAN

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 12/03/2024 de la publication/notification le 12/03/2024 Fait à La Barben, le 12/03/2024  
Le Maire Franck SANTOS